

14 mai 2008

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

SOITEC SILICON

(Euronext Paris)

Rectificatif à D&I 208C0869 du 13 mai 2008

1 - Par courrier du 13 mai 2008, les sociétés FMR LLC (82, Devonshire Street, Boston, Massachusetts 02109 Etats-Unis) et FIL Limited (FIL) (PO Box HM 670, Hamilton HMCX, Bermudes), agissant pour le compte de fonds gérés par leurs filiales, ont déclaré, à titre de régularisation, avoir franchi en baisse, le 30 janvier 2007, par suite d'une cession d'actions, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société SOITEC SILICON, et détenir à cette date, pour le compte desdits fonds, 3 747 201 actions SOITEC représentant autant de droits de vote, soit 4,67% du capital et 4,13% des droits de vote de cette société (1).

2 - Contrairement à ce qui est indiqué dans D&I susmentionnée, FMR LLC et FIL n'ont pas franchi en baisse, le 24 avril 2008, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société SOITEC SILICON. FMR LLC détient, à cette date, 2 100 actions SOITEC SILICON représentant autant de droits de vote, et FIL ne détient plus aucun titre de cette société.

(1) Sur la base d'un capital composé, à cette date, de 80 264 777 actions représentant 90 836 450 droits de vote.